REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

# Arrêté

**fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

**VU** l'arrêté du 26 décembre 1996 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

**VU** les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

**Arrête :**

**Article 1** – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

**A – Représentants de l'administration**

**Membres titulaires**

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général (SDCAR),
- Madame Isabelle TILLY BECKER, directrice des ressources humaines (ANSES).

**Membres suppléants**

- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR),
- En cours de nomination, (ANSES).

**B - Représentants du personnel**

**Membres titulaires**

- Monsieur COFFIN Arnaud CFDT
- Monsieur Cyrille BARRIER CGT/FSU

**Membres suppléants**

- Madame LELEU Gylaine CFDT
- Monsieur Etienne BACLE CGT/FSU

**Article 2** – L'arrêté du 27 octobre 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 16 MAI 2018

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS